

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13034**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master à finalité Professionnelle et Recherche
Domaine : Sciences humaines et sociales
Mention : Urbanisme et aménagement
Spécialité : Espaces urbains et démarches de projet

Nouvel intitulé : Urbanisme et aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le Recteur, Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets, 231 Mines et carrières, génie civil, topographie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif du Master à finalité Professionnelle et Recherche, Domaine Sciences humaines et sociales, Mention Urbanisme et aménagement, Spécialité Espaces urbains et démarches de projet est de préparer les étudiant(e)s à l'analyse, la conduite, la mise en oeuvre et l'évaluation d'opérations d'aménagement sur des espaces urbains diversifiés tant par leur échelle que par leur mode de production et d'usage.

Mener un diagnostic territorial, participer à des équipes pluridisciplinaires d'études et de projets et les encadrer, intégrer les dimensions sociales, économiques, financières, juridiques et politiques du projet urbain et de la gestion des villes

A l'issue du Master à finalité Professionnelle et Recherche, Domaine Sciences humaines et sociales, Mention Urbanisme et aménagement, Spécialité Espaces urbains et démarches de projet, le diplômé est capable de :

- Poursuivre en doctorat

Savoirs :

- Connaissance des contextes urbains et des évolutions

- Connaissance des institutions et de leur cadre d'intervention

- Connaissance des réglementations, des procédures et des outils opérationnels (techniques et financiers)

- Connaissance des acteurs locaux et de leurs logiques

Savoir-faire :

- Assister la conception des politiques et de leurs projets,

- Concevoir et réaliser des études préalables, diagnostics pré-opérationnels et d'opportunité

- Mettre en cohérence des politiques et des projets et prendre en compte la dimension urbaine en transversalité

- Mettre en prospective des politiques et des projets

- Mettre en oeuvre et suivre des stratégies et politiques, des projets et des programmes d'action

- Prendre en compte des dimensions évolutives des contextes et objectifs

- Contrôler et suivre des réalisations, mettre en adéquation avec les besoins

- Piloter des actions, animer le dialogue entre les services et organiser des plateformes de concertation publique

- Maîtriser les outils informatiques et les techniques de communication

Savoir-être :

- Capacité à la pédagogie, l'animation, la négociation, la concertation

- Capacité à tisser des réseaux, à travailler en équipe et en transversalité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur relatif à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'oeuvre de projets urbains :

- Administration / Services de l'Etat

- Services de l'État (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires - DIACT, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, Agence nationale de l'habitat - ANAH, DDE, SEM, Établissements publics d'aménagement - EPA, ...)

- Sociétés d'économie mixte

- Organismes de droit privé ou à statut associatif (bureaux d'études, agences d'urbanisme, chambres de commerce et d'industrie, agences de développement économique, etc.)

- Collectivités territoriales, techniques, d'urbanisme, de développement social urbain

- Cabinets d'études, d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- Cabinets d'études prospectives des territoires

- Promoteurs privés

- Promoteurs immobilier

- Agences d'urbanisme
 - Animateur/Animatrice de politiques publiques
- Chargé(e) d'étude
- Chargé(e) de mission
- Chargé(e) de communication
- Chargé(e) de projet en aménagement du territoire
- Chef de projet
- Concepteur/Conceptrice urbain(e)
- Agréé(e) en architecture
- Architecte-urbaniste
- Urbaniste
- Conducteur/Conductrice et Producteur/Productrice d'opération
- Gestionnaire urbain
- Assistant(e) à maîtrise d'ouvrage
- Maître d'ouvrage
- Maître d'oeuvre
- Programmiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1503 : Management de projet immobilier

K1802 : Développement local

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Trois grandes familles sont visées par la spécialité :

- La gestion urbaine
- La conception urbaine
- La conduite et la production d'opération

L'obtention du master s'inscrit dans un cursus de deux ans. Les objectifs visés en première années sont de :

Mener un diagnostic territorial, participer à des équipes pluridisciplinaires d'études et de projets et les encadrer, intégrer les dimensions sociales, économiques, financières, juridiques et politiques du projet urbain et de la gestion des villes. En M2, dans le cadre de la spécialisation « Espaces urbains et démarches de projet », 4 orientations thématiques sont proposées :

- Projet d'urbanisme
- Espace public
- Programmation architecturale et urbaine.
- Maîtrise d'ouvrage des projets urbains (formation continue – se reporter à la fiche diplôme)L'étudiant(e) titulaire d'un master 1 des domaines :

D'un niveau bac + 4 ou d'un diplôme reconnu comme équivalent peut candidater (diplômés d'IEP ou d'autres écoles, élèves ayant validé 4 années de formation en école d'architecture, ingénieurs diplômés ...)

attestant qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de master 1 de Urbanisme et aménagement

peut accéder à la deuxième année dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission pédagogique de l'Institut d'Urbanisme de Paris.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Master 1 – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

Semestre 1

Enseignements disciplinaires et thématiques (15 ECTS) : L'urbanisme : théories et méthodes Le droit et les institutions urbaines Politique et économie territoriale Sociologie urbaine et acteurs de la ville Manières de faire Culture internationale de l'urbain

Enseignements de démarches et méthodes (6 ECTS) : Connaissance des acteurs Maniement des données et communication Technique de représentation Intuition et problématisation

Participation individuelle à un travail de terrain collectif (9 ECTS)

Semestre 2

Enseignements disciplinaires et thématiques (15 ECTS) : Les grandes thématiques de l'urbanisme et de l'aménagement Connaissance des acteurs, approches opérationnelles Urbanisme réglementaire, projet urbain Culture internationale de l'urbain et initiation à la recherche urbaine

Enseignements de démarches et méthodes (6 ECTS) : Maniement des données Pratiques d'observation, communication Elaboration et mise en forme d'un argumentaire

Rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury académique (9 ECTS)

Master 2 – semestres 3 et 4 – 60 ECTS

Semestre 3

Cours communs au choix (6 ECTS) : 1 : Introduction à la ville chinoise ; 2 : L'environnement et le développement urbain durable ; 3 : Monde urbain et développement ; 4 : Politiques publiques et territoires ; 5 : Philosophie de l'urbain ; 6 : Techniques urbaines ; 7 : Initiation à l'architecture ; 8 : Urbanisation planétaire ; 9 : Le cadre institutionnel, juridique et financier de l'action publique ; 10 : Politique de la ville ;

11 : Le développement territorial : approches analytiques ; 12 : Mobilités, modes de vie et environnement

Cours de méthodes (3 ECTS) : 1 : Techniques d'enquêtes appliquées à l'urbanisme ; 2 : Analyse statistique élémentaire ; 3 : Méthodes statistiques appliquées

Cours de la spécialité au choix (9 ECTS) : 1 : L'art et la ville ; 2 : Gestion urbaine et participation dans les projets urbains ; 3 : Faire et penser la ville ; 4 : Programmation, projet et représentation ; 5 : Méthodologie en sciences sociales appliquées à l'espace et aux territoires ; 6 : Séminaires acteurs et métiers ; 7 : Espaces publics, savoirs et savoir-faire ; 8 : Histoire de la production de la ville ; 9 : Le projet urbain et/ ou architectural : de sa programmation à sa réception ; 10 : L'urbanisme d'opération et le projet. Une approche historique ; 11 : Morphologie urbaine et morphologie sociale ; 12 : Illustrator ; 13 : Autocad ; 14 : Séminaire transversal de recherche (3) ; 15 : Oral de synthèse ;

Activités du parcours (12 ECTS) : 1 : Parcours Espace public ; 2 : Parcours Programmation architecturale et urbaine ; 3 : Parcours Projets d'urbanisme

Semestre 4

Cours de la spécialité (6 ECTS) : 1 : Renouvellement urbain ; 2 : La rue et l'espace public dans les villes du Sud ; 3 : Colloque franco-espagnol : l'urbanisme, la démocratie et le marché : une expérience espagnol (1970-2010) ; 4 : Sécurité de l'espace public ; 5 : Commerce et ville

Activités du parcours (9 ECTS) : 6 : Parcours Espace public ; 7 : Parcours Programmation architecturale et urbaine ; 8 : Parcours Projets d'urbanisme

Stage obligatoire d'une durée minimale de 3 mois et Mémoire (15 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE. Accessible aux candidats pouvant faire état d'une expérience professionnelle les ayant amenés à contribuer à la mise en oeuvre des méthodes et des pratiques qui permettent de suivre les enseignements dispensés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Co-habilitations - ENSA Paris-Malaquais	Laboratoires de recherche partenaires : - Lab'Urba EA3482 - LOUEST UMR 7145 - LVMT UMR T9403 - LATTs UMR 8134 Accords universitaires partenaires : - Programme Erasmus avec les Universités de Valladolid – Espagne, Galatasaray à Istanbul – Turquie, Polytechnique de Madrid – Espagne, South bank à Londres – Royaume Uni, Politechnique à Turin – Italie, degli Studi à Florence – Italie, Ethniko Metsovio Polytechnio à Athènes – Grèce, Ljubljana – Slovénie, l'Université d'Amsterdam – Pays-Bas. - Programmes de mobilité MICEFA (Mission interuniversitaire de coordination des échanges franco américains) et CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) Accords institutionnels ou entreprises partenaires : - Les Ministères, collectivités territoriales, Etablissements publics fonciers, organismes HLM sont étroitement associés dans le cadre des parcours

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

Arrêté ministériel du 28 février 2011 relatif aux habilitations de l'Université Paris XII à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

http://urbanisme.u-pec.fr/institut-d-urbanisme-de-paris-337944.kjsp?RH=FORM_UFR

<http://www.paris-malaquais.archi.fr/index.html?module=home>

Les compléments d'information sur les référentiels – métiers figurent dans le document de l'Office professionnel de qualification des urbanistes.

http://www.opqu.org/upload/opqu_referentiel_urba.pdf

[Institut d'urbanisme de Paris](#)

[Statistiques](#)

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

[ENSA Paris-Malaquais](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil cedex, France

ENSA Paris-Malaquais

14, rue Bonaparte

75272 Paris Cedex 06

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut d'urbanisme de Paris

Créteil - Mail des Mèches

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil cedex

Historique de la certification :

Certification suivante : [Urbanisme et aménagement](#)